



LE TROUPEAU DE DAIMS de la Maison du Parc à Saint-Brisson

Mardi 29 janvier 2019

Contrairement aux affirmations mensongères qui circulent, le Parc naturel régional du Morvan tient à rappeler qu'en aucun cas il ne laisse les daims installés à la Maison du Parc à Saint-Brisson depuis plus de 40 ans, mourir de faim.

Ceux-ci ont toujours fait l'objet d'une attention bienveillante de la part de l'équipe technique, ils sont surveillés quotidiennement, y compris le samedi et le dimanche, en toutes saisons. En hiver l'équipe technique veille à ce qu'ils ne manquent jamais de foin. Pour l'eau, ils bénéficient d'une source permanente sur la parcelle. Rappelons qu'aucune plainte particulière n'a été adressée au Parc, depuis 40 ans, pour mauvais traitements.

Les analyses vétérinaires pratiquées ne révèlent pas, sur les animaux étudiés récemment, de maladies particulières, hormis un taux de parasitisme plus élevé que la normale. Des apports complémentaires en minéraux et en vermifuge sont d'ores et déjà réalisés.

Une mortalité exceptionnelle a été constatée la semaine dernière avec 4 animaux décédés, sans explications particulières. Des cas de mortalité considérée comme naturelle sont constatés chaque année (3 à 4 dans l'année) mais pas en nombre aussi important, dans une période aussi resserrée.

Il est, à ce propos, rappelé qu'il est interdit de nourrir ces animaux et notamment que le pain peut être mortel pour ces ruminants qui ne doivent manger que de l'herbe, des lichens, des écorces ou des pousses d'arbres.

Enfin, le Parc reconnaît qu'il y a une consanguinité avérée, ce qui fait que le troupeau n'est plus conforme à la réglementation qui exige des animaux des caractères morphologiques identiques à ceux du phénotype sauvage.

Contact presse

Jean-Philippe CAUMONT, directeur : tél. 03 86 78 79 00
courriel : jp.caumont@parcdumorvan.org